



BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale des comptes administratifs des budgets annexes de l'activité « assainissement »	5
1.1 Présentation générale du compte administratif du budget annexe « CT1 - Assainissement »	5
1.2 Présentation générale du compte administratif du budget annexe « CT2 - Assainissement »	5
1.3 Présentation générale du compte administratif du budget annexe « CT3 - Assainissement »	5
1.4 Présentation générale du compte administratif du budget annexe « CT4 - Assainissement »	5
1.5 Présentation générale du compte administratif du budget annexe « CT5 - Assainissement »	6
1.6 Présentation générale du compte administratif du budget annexe « CT6 - Assainissement »	6
2. La trajectoire financière consolidée des budgets annexes de l'activité « assainissement »	7
2.1 Les indicateurs de gestion consolidée des budgets annexes de l'activité « assainissement »	7
2.2 La dette consolidée des budgets annexes de l'activité « Assainissement »	8
3. Le compte administratif du budget annexe « CT1 - Assainissement »	9
3.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT1 – Assainissement »	9
3.1.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « CT1 Assainissement »	9
3.1.2 Le résultat de clôture du budget annexe « CT1 Assainissement »	9
3.1.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT1 - Assainissement »	10
3.1.4 La dette du budget annexe « CT1 – Assainissement »	11
3.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT1 - Assainissement »	12
3.2.1 Le volume des autorisations de programme	12
3.2.2 L'avancement des autorisations de programme	12
3.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT1 - Assainissement »	13
3.3.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	13
3.3.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	14
3.4 La section d'investissement du budget annexe « CT1 – Assainissement »	15
3.4.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	15
3.4.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	16
4. Le compte administratif du budget annexe « CT2 - Assainissement »	17
4.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT2 - Assainissement »	17
4.1.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « CT2 - Assainissement »	17
4.1.2 Le résultat de clôture du budget annexe « CT2 - Assainissement »	17
4.1.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT2 - Assainissement »	18
4.1.4 La dette du budget annexe « CT2 - Assainissement »	19
4.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT2 - Assainissement »	20
4.2.1 Le volume des autorisations de programme	20
4.2.2 L'avancement des autorisations de programme	20
4.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT2 - Assainissement »	21
4.3.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	21
4.3.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	22
4.4 La section d'investissement du budget annexe « CT2 - Assainissement »	23
4.4.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	23

4.4.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	24
5. Le compte administratif du budget annexe « CT3 - Assainissement »	25
5.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT3 - Assainissement »	25
5.1.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « CT3 - Assainissement »	25
5.1.2 Le résultat de clôture du budget annexe « CT3 - Assainissement »	25
5.1.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT3 - Assainissement »	26
5.1.4 La dette du budget annexe « CT3 - Assainissement »	27
5.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT3 - Assainissement »	28
5.2.1 Le volume des autorisations de programme	28
5.2.2 L'avancement des autorisations de programme	28
5.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT3 - Assainissement »	29
5.3.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	29
5.3.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	30
5.4 La section d'investissement du budget annexe « CT3 – Assainissement »	31
5.4.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	31
5.4.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	32
6. Le compte administratif du budget annexe « CT4 – Assainissement »	33
6.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT4 - Assainissement »	33
6.1.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « CT4 - Assainissement »	33
6.1.2 Le résultat de clôture du budget annexe « CT4 - Assainissement »	33
6.1.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT4 - Assainissement »	34
6.1.4 La dette du budget annexe « CT4 - Assainissement »	35
6.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT4 – Assainissement »	36
6.2.1 Le volume des autorisations de programme	36
6.2.2 L'avancement des autorisations de programme	36
6.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT4 - Assainissement »	37
6.3.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	37
6.3.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	38
6.4 La section d'investissement du budget annexe « CT4 - Assainissement »	39
6.4.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	39
6.4.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	40
7. Le compte administratif du budget annexe « CT5 - Assainissement »	41
7.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT5 - Assainissement »	41
7.1.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « CT5 - Assainissement »	41
7.1.2 Le résultat de clôture du budget annexe « CT5 - Assainissement »	41
7.1.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT5 - Assainissement »	42
7.1.4 La dette du budget annexe « CT5 - Assainissement »	43
7.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT5 - Assainissement »	44
7.2.1 Le volume des autorisations de programme	44
7.2.2 L'avancement des autorisations de programme	44
7.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT5 - Assainissement »	45
7.3.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	45
7.3.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	46
7.4 La section d'investissement du budget annexe « CT5 - Assainissement »	47
7.4.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	47

7.4.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	48
8. Le compte administratif du budget annexe « CT6 - Assainissement »	49
8.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT6 - Assainissement »	49
8.1.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « CT6 - Assainissement »	49
8.1.2 Le résultat de clôture du budget annexe « CT6 - Assainissement »	49
8.1.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT6 - Assainissement »	50
8.1.4 La dette du budget annexe « CT6 Assainissement »	51
8.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT6 Assainissement »	52
8.2.1 Le volume des autorisations de programme	52
8.2.2 L'avancement des autorisations de programme	52
8.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT6 - Assainissement »	53
8.3.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	53
8.3.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	54
8.4 La section d'investissement du budget annexe « CT6 – Assainissement »	55
8.4.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	55
8.4.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	56

1. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

1.1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT1 - ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif du budget annexe « CT1 – assainissement » clôturé avec un total de crédits en dépenses :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 23 584,81 K€, soit 39% par rapport au total voté 2023 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 31 434,51 K€, soit 58% par rapport au total voté 2023.

1.2 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif du budget annexe « CT2 – assainissement » clôturé avec un total de crédits en dépenses :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 6 808,87 K€, soit 34% par rapport au total voté 2023 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 7 303,66 K€, soit 36% par rapport au total voté 2023.

1.3 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif du budget annexe « CT3 – assainissement » clôturé avec un total de crédits en dépenses :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 1 393,81 K€, soit 24% par rapport au total voté 2023 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 7 247,03 K€, soit 63% par rapport au total voté 2023.

1.4 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif du budget annexe « CT4 – assainissement » clôturé avec un total de crédits en dépenses :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 3 371,18 K€, soit 63% par rapport au total voté 2023 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 590,71 K€, soit 21% par rapport au total voté 2023.

1.5 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif du budget annexe « CT5 – assainissement » clôture avec un total de crédits en dépenses :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 4 135,17 K€, soit 32% par rapport au total voté 2023 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 9 682,02 K€, soit 16% par rapport au total voté 2023.

1.6 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif du budget annexe « CT6 – assainissement » clôture avec un total de crédits en dépenses :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 6 196 K€, soit 62% par rapport au total voté 2023 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 2 212,41 K€, soit 36% par rapport au total voté 2023.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023 en K€	CA 2022/2023 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	55 406,38	49 258,73	44 190,94	-11 215,44	-20%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	11 319,07	17 361,06	13 459,77	2 140,70	19%
Epargne de gestion courante (EBG)	44 087,31	31 897,67	30 731,17	-13 356,14	-30%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	80%	65%	70%		-13%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1 510,17	1 997,58	3 631,12	2 120,95	140%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	4 446,93	3 399,61	1 972,84	-2 474,09	-56%
Résultat exceptionnel large	-2 936,76	-1 402,03	1 658,28	4 595,04	-156%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	41 150,55	30 495,64	32 389,45	-8 761,10	-21%
Taux d'épargne de gestion	72%	59%	68%		-6%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	4 803,33	5 624,78	5 035,70	232,37	5%
<i>Recettes réelles</i>	56 916,55	51 256,31	47 822,05	-9 094,50	-16%
<i>Dépenses réelles</i>	20 569,31	26 385,46	20 468,33	-100,98	0%
Epargne brute (EBE)	36 347,24	24 870,85	27 353,72	-8 993,52	-25%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	64%	49%	57%		-10%
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	11 453,88	12 440,07	11 763,27	309,39	3%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	8 227,14	15 678,69	15 678,69	7 451,55	91%
Epargne nette (ENE)	24 893,36	12 430,78	15 590,45	-9 302,91	-37%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	44%	24%	33%		

L'épargne de gestion courante (EBG) : en 2023, l'EBG de l'activité « assainissement » est bonne mais en diminution de 13% avec un taux de 70%.

L'épargne de gestion : le taux de 68% est en diminution de 6% par rapport à 2022 malgré un résultat exceptionnel positif.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : le taux suit la même logique avec une diminution de 10%.

L'épargne nette : l'épargne net se stabilise avec un taux de 33%.

La situation financière consolidée des budgets annexes de l'activité « assainissement » est bonne malgré une légère contraction.

2.2 LA DETTE CONSOLIDÉE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITÉ « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette des budgets annexes « assainissement ».

	En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
CT1	Volume	77 676 K€	6 084 K€	3 400 K€	0	71 592 K€
CT2	Volume	14 133 K€	1 208 K€	435 K€	0	12 925 K€
CT3	Volume	3 483 K€	174 K€	97 K€	0	3 309 K€
CT4	Volume	588 K€	147 K€	0	0	441 K€
CT5	Volume	41 897 K€	3 755 K€	1 123 K€	10 045 K€	48 187 K€
CT6	Volume	2 168 K€	395 K€	83 K€	0	1 772 K€
TOTAL	Volume	139 944 K€	11 763 K€	5 137 K€	10 045 K€	138 226 K€

La consolidation des budgets annexes révèle une variation annuelle du stock de la dette de l'ordre de 1 718 K€ supplémentaires, du fait de la souscription d'un nouvel emprunt sur le budget annexe « CT5 – assainissement » de 10 045 K€ qui vient atténuer le total des remboursements en capital de la dette des budgets annexes de 11 763 K€.

3. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT1 - ASSAINISSEMENT »

3.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

3.1.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CT1 ASSAINISSEMENT »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **39%** et correspond à un total de **23 585 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **113%**, correspondant à un total de titre émis égal à; **34 834 K€**
 - Les dépenses réelles représentent **7 496 K€** et les recettes réelles **28 587 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **58%** et correspond à un total de mandats émis de **31 435 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **46 %** et correspond à un total de titres émis de **29 297 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **24 643 K€** et les recettes réelles **12 634 K€** dont 1525 K€ de subventions.

3.1.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CT1 ASSAINISSEMENT »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	39 869,04	9 580,86	11 249,17	41 537,35
INVESTISSEMENT	-9 580,86		-2 137,55	-11 718,40
TOTAL	30 288,18	9 580,86	9 111,62	29 818,95

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est positif. L'excédent d'exploitation 2023 permet de couvrir le déficit d'investissement 2023.

Le budget « CT1 – Assainissement » enregistre un résultat global de clôture de 29 818,95 K€

- ✓ Résultat de la section d'exploitation : 41 537,35 K€
- ✓ Résultat de la section d'investissement : - 11 718,40 K€

3.1.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT1 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette « n » / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023 en K€	CA 2022/2023 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	26 035,04	24 481,65	25 880,45	-154,59	-1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	4 947,90	5 552,73	4 037,75	-910,16	-18%
Epargne de gestion courante (EBG)	21 087,14	18 928,92	21 842,71	755,56	4%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	81%	77%	84%		4%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	1 323,05	90,00	2 736,78	1 413,74	107%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	63,01	398,11	157,82	94,82	150%
Résultat exceptionnel large	1 260,04	-308,11	2 578,96	1 318,92	105%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	22 347,18	18 620,81	24 421,67	2 074,48	9%
Taux d'épargne de gestion	82%	76%	85%		4%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	3 223,85	3 840,43	3 300,74	76,88	2%
<i>Recettes réelles</i>	27 358,09	24 571,65	28 617,23	1 259,14	5%
<i>Dépenses réelles</i>	8 234,76	9 791,27	7 496,31	-738,45	-9%
Epargne brute (EBE)	19 123,33	14 780,38	21 120,93	1 997,60	10%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	70%	60%	74%		6%
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	6 098,62	6 357,33	6 083,92	-14,70	0%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	n/a
Epargne nette (ENE)	13 024,71	8 423,04	15 037,00	2 012,30	15%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	48%	34%	53%		

L'épargne de gestion courante (EBG) : En 2023, l'EBG du budget annexe « CT1 – Assainissement » est de l'ordre de 21 842,71 K€. Elle augmente par rapport à l'exercice 2022 de 4% du fait d'une diminution plus rapide des dépenses par rapport aux recettes.

L'épargne de gestion : Son taux en 2023 est de 85 % en amélioration de 4% par rapport à 2022. Le résultat exceptionnel vient améliorer les indicateurs.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : Le montant de l'épargne brute est en augmentation de 6%, passant d'un taux de 70 % à 74 %.

L'épargne nette : En 2023, pour le budget annexe « CT1 – Assainissement » le taux est de 53% stable par rapport à 2022 (48%).

3.1.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « CT1 - Assainissement » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	77 675,59	6 083,92	3 399,84	0,00	71 591,67

L'encours de la dette du budget annexe « CT1 – Assainissement » diminue du montant du remboursement annuel soit une baisse d'environ 8%.

3.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT1 - ASSAINISSEMENT »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2023 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

3.2.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe « CT1 - Assainissement », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Variation annuelle du volume	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2023	Durée de résorption (en années)
	opérations Assainissement	247 322,73	97 955,15	2 052,00	18 558,98	79 396,17	5,28
Total		247 322,73	97 955,15	2 052,00	18 558,98	79 396,17	5,28

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève 247 322 K€. La durée de résorption de l'ensemble des programmes s'élève à 5,28 ans à volume de crédits de paiement constants.

Au cours de l'exercice 2023, nous pouvons noter une augmentation du volume des autorisations de programme de 2 052 K€ dont 1 212 K€ avec la création de l'opération « Poste de relevage site Legre Mante » et le mandaté total 2023 s'élève à 18 558 K€.

3.2.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	249 374 730,00	166 479 500,60	18 558 976,78	74%

Le taux d'avancement des Autorisations de Programme du budget annexe « Assainissement », atteint 74% à fin 2023. Les opérations les plus importantes en termes de montant sont détaillées ci-dessous :

Code opération	Libellé des 5 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
2021101600	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION UNITAIRE PLACE DU CAPITAINE GEZE	18 000 000,00	5 816 923,00	8 150 245,00	78%
2021101700	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2021/2025 - MARSEILLE	18 000 000,00	11 589 242,02	6 376 450,42	100%
2018101000	RESORPTION POINTS NOIRS IDENTIFIES PAR SMRU II	8 000 000,00	638 862,84	53 837,00	9%
2018101200	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - ACTION METROPOLITAINE	5 000 000,00	1 085 726,34	237 650,16	26%
2019104900	DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION STEP DU FRIQUL	3 800 000,00	113 885,38	11 770,00	3%

Il est à noter l'avancement à 100% de l'opération « travaux d'assainissement NT 2021/2025 – Marseille ».

3.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT1 - ASSAINISSEMENT »

3.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	27 358,09	24 571,65	28 617,23	116%	5%
Recettes de gestion courante	26 035,04	24 481,65	25 880,45	106%	-1%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 786,41	19 625,00	20 569,04	105%	-1%
74 - Dotations et participations	5 018,35	4 522,82	4 923,46	109%	-2%
75 - Autres produits de gestion courante	227,69	331,22	347,16	105%	52%
013-Atténuation des charges	2,60	2,60	40,80		
Autres recettes d'exploitation	1 323,05	90,00	2 736,78	0,03	107%
76-Produits financiers	-				
77 - Produits exceptionnels	1 221,54	90,00	2 706,78		122%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	101,51		30,00		
Recettes d'ordre	6 447,54	6 216,75	6 216,75		-4%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 447,54	6 216,75	6 216,75	100%	-4%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-				
Total recettes d'exploitation	33 805,63	30 788,39	34 833,98	113%	3%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	30 003,25	30 288,18	30 288,18	100%	1%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	63 808,88	61 076,57	65 122,16	107%	2%

Les recettes réelles d'exploitation enregistrent une légère hausse de 5% et s'élèvent à 28 617 K€ lorsque le total des recettes d'exploitation cumulées s'élève à 34 834 K€ et en augmentation de 3% sur 2023.

Les recettes réelles d'exploitation se décomposent comme suit :

Au niveau de la gestion courante :

- ✓ Les produits des services du chapitre 70 sont quasiment stables sur 2023 atteignant 20 570 K€, dont 17 221 K€ de reversement surtaxe assainissement, de reversements « taxe raccordables » et reversement de la majoration surtaxe, mais également 2 928 K€ de reversement PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) ainsi que des redevances assainissement non collectif pour 94 K€.
- ✓ Le chapitre 74 de dotations et participations est en baisse de 2% par rapport à l'exercice précédent pour un montant de 4 923 K€ dont 4 847 K€ de prime épuration et 76 K€ de participation et de subventions de 2021.
- ✓ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) représentent 347 K€ (pour 215 K€ de redevances d'occupation du domaine public (RODP) et 131 K€ de régularisation en apurement partiel des comptes 40471) et sont en hausse de 105 % par rapport à l'année précédente.

Enfin, concernant les autres recettes de fonctionnement, et plus particulièrement, les produits exceptionnels, ils augmentent considérablement passant de 1 221 K€ en 2022 à 2 707 K€ sur 2023. Cela s'explique essentiellement par la perception d'une indemnité consécutive à un jugement du tribunal administratif en faveur de la métropole dans le cadre du contentieux de la station d'épuration de La Ciotat (1 328 K€) et d'une régularisation de rattachements 2022 (1 378 K€).

3.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	8 234,76	9 791,27	7 496,31	77%	-9%
Dépenses de gestion courante	4 947,90	5 552,73	4 037,75	73%	-18%
011 - Charges à caractère général	1 810,25	2 507,31	1 014,89	40%	-44%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 137,65	3 040,24	2 930,68	96%	-7%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	5,18	92,17		
014 - Atténuations de produits					
Autres dépenses d'exploitation	3 286,86	4 238,54	3 458,56	82%	5%
66 - Charges financières	3 164,41	4 139,72	3 399,84	82%	7%
67 - Charges exceptionnelles	122,45	98,82	58,72	59%	-52%
68 - provisions					
Dépenses d'ordre	15 705,08	51 285,31	16 088,50	31%	2%
023 - Virement à la section d'investissement	-	35 196,80		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 705,08	16 088,50	16 088,50	100%	2%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total dépenses d'exploitation	23 939,84	61 076,57	23 584,81	39%	-1%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	23 939,84	61 076,57	23 584,81	39%	-1%

Les dépenses totales d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 23 585 K€ soit une baisse globale de 1% par rapport à 2022.

Elles sont composées au niveau du chapitre 011, pour 251K€ de taxes foncières 2023, de 233K€ d'études et recherches, notamment pour des contrôles, de 223K€ de refacturation de frais de structure, de 99 K€ de primes d'assurance (auto, dommages aux biens et responsabilité civile) notamment.

Le reste des dépenses concernent les dépenses au personnel pour 2931 K€, en diminution de 7% et les charges d'intérêts au chapitre 66 pour 3 400 K€ ; 59 K€ sont réalisés au chapitre 67 pour des annulations de titres.

3.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

3.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	20 414,29	47 178,97	24 642,90	52%	21%
Dépenses d'équipement	14 250,71	40 821,64	18 558,98	45%	30%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-				
204 - Immobilisations incorporelles	-		-		
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours	-		-		
Opérations d'équipement	14 250,71	40 821,64	18 558,98	45%	30%
Dépenses financières	6 163,58	6 357,33	6 083,92	96%	-1%
13 - Subventions d'investissement	64,96				-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 098,62	6 357,33	6 083,92	96%	0%
27 - Autres immobilisations financières					
Dépenses d'ordre	7 455,36	7 319,89	6 791,61	93%	-9%
040 - Opérations de transfert entre sections	6 447,54	6 216,75	6 216,75	100%	-4%
041 - Opérations patrimoniales	1 007,82	1 103,14	574,86	52%	-43%
Total dépenses d'investissement	27 869,65	54 498,86	31 434,51	58%	13%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	6 744,19	9 580,86	9 580,86	100%	42%
Total des dépenses d'investissement cumulées	34 613,84	64 079,71	41 015,37	64%	18%

En 2023, les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 31 435 K€ soit une hausse de 13% par rapport à 2022 avec un taux d'exécution de 58%.

- ✓ Les dépenses d'équipement en 2023 augmentent de 30% par rapport à 2022 pour un total de 18 559 K€ en 2023, et sont composées pour 13 319 K€ d'immobilisations corporelles en cours, liées aux frais d'installations, matériel et outillage techniques (pour les travaux de chemisage réseau, créations de regards, diagnostic d'amiante & plomb, extension de réseau, fourniture et gainage de réseau, raccordements divers, remplacement de collecteur amiante sur Marignane, travaux de réseaux sanitaires sur Luminy, Les Castors 13013..). La principale réalisation concerne la création d'un bassin de rétention unitaire place du Capitaine Gèze dont le but est d'éviter les débordements du réseau unitaire en aval dans le ruisseau des Ayalades avec un mélange d'effluents pluviaux et sanitaires.
- ✓ Les dépenses financières diminuent de 1% par rapport à 2022 les portant à un total de 6 084 K€. Elles sont composées du remboursement du capital de la dette et des participations financières.
- ✓ Les dépenses d'ordre s'établissent à 6 791 K€ (-4% par rapport à 2022). Elles comprennent l'amortissement des subventions d'investissement reçues et les opérations patrimoniales et ont été exécutées à hauteur de 52%.

3.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	8 320,08	11 691,27	12 633,60	108%	52%
Recettes d'équipement	961,67	2 110,41	3 052,74	145%	217%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	907,53	2 110,41	1 525,49	72%	68%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)					
23- Immobilisations en cours	54,14		1 527,25		
Recettes financières	7 358,41	9 580,86	9 580,86	100%	30%
10- Dotations, fonds divers, réserves	6 744,19	9 580,86	9 580,86	100%	42%
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières	614,23				-100%
Recettes d'ordre	16 712,90	52 388,45	16 663,37	32%	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement		35 196,80		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 705,08	16 088,50	16 088,50	100%	2%
041 - Opérations patrimoniales	1 007,82	1 103,14	574,86	52%	-43%
Total recettes d'investissement	25 032,98	64 079,71	29 296,96	46%	17%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	25 032,98	64 079,71	29 296,96	46%	17%

Comme pour les recettes d'exploitation, les recettes d'investissement pour l'année 2023 marquent une reprise. Elles se répartissent comme il suit :

Le total des recettes d'investissement augmente de 17% par rapport à l'exercice 2022 et s'élèvent à 29 297 K€, avec un taux d'exécution de 46%.

- ✓ Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour un total de 1 525 K€ (+68% par rapport à 2022). Elles sont exécutées à hauteur de 72%. Les principaux financeurs sont l'Agence de l'Eau et la Région PACA.
- ✓ En recettes financières, il est à noter au niveau du 1068 un montant de 9 581K€, lié à l'affectation de résultat 2022.
- ✓ Enfin au niveau des recettes d'ordre, il est à souligner une baisse de 43% par rapport à 2022 sur les opérations patrimoniales pour un montant de 575 K€ et un taux d'exécution de 52%.

4. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

4.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

4.1.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **34%** et correspond à un total de **6 808 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **79%**, correspondant à un total de titre émis égal à **7 319 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **3 085 K€** et les recettes réelles **4 067 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **36%** et correspond à un total de mandats émis de **7 304 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **23%** et correspond à un total de titres émis de **4 561 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **4 052 K€** et les recettes réelles **838 K€** dont 524.30 K€ de subventions.

4.1.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	11 094,31		510,10	11 604,41
INVESTISSEMENT	303,83		-2 742,84	-2 439,01
TOTAL	11 398,14	0,00	-2 232,74	9 165,40

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est positif.

Le budget « CT2 – Assainissement » enregistre un résultat global de clôture de 9 165,40 K€ :

- ✓ Résultat de la section d'exploitation : 11 604,41 K€ ;
- ✓ Résultat de la section d'investissement : - 2 439,01 K€.

4.1.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette « n » / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023 en K€	CA 2022/2023 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	8 236,08	3 649,15	4 064,57	-4 171,51	-51%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	895,83	1 394,78	1 002,57	106,75	12%
Epargne de gestion courante (EBG)	7 340,26	2 254,36	3 062,00	-4 278,25	-58%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	89%	62%	75%		-15%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	130,85	1 902,58	2,38	-128,48	-98%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	2 353,37	1 936,30	1 624,25	-729,12	-31%
Résultat exceptionnel large	-2 222,52	-33,72	-1 621,88	600,64	-27%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	5 117,74	2 220,65	1 440,12	-3 677,62	-72%
Taux d'épargne de gestion	61%	40%	35%		-42%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	474,61	494,46	458,90	-15,71	-3%
<i>Recettes réelles</i>	8 366,93	5 551,73	4 066,95	-4 299,99	-51%
<i>Dépenses réelles</i>	3 723,80	3 825,54	3 085,73	-638,08	-17%
Epargne brute (EBE)	4 643,13	1 726,18	981,22	-3 661,91	-79%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	55%	31%	24%		-57%
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	1 453,89	1 506,43	1 207,77	-246,12	-17%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	8 056,08	11 711,51	11 711,51	3 655,43	45%
Epargne nette (ENE)	3 189,24	219,76	-226,55	-3 415,79	-107%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	38%	4%	-6%		

L'épargne de gestion courante (EBG) : En 2023, l'EGB du budget annexe « CT2 - Assainissement » est de l'ordre de 3 062 K€. Elle diminue considérablement par rapport à l'exercice 2022 avec un taux autour des 75% contre 89% l'an passé du fait d'une diminution importante des recettes (-51%) et d'une augmentation des dépenses (12%)

L'épargne de gestion : Son taux en 2023 est de 35%, en baisse de 42% du fait d'un résultat exceptionnel déficitaire. Il s'explique par l'annulation et la réémission de titres sur années antérieures afin de régulariser la TVA auprès de la trésorerie.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : Le montant de l'épargne brute est en diminution passant d'un taux de 55% à 24%, il s'explique par une baisse significative des recettes.

L'épargne nette : Pour le budget annexe « CT2 - Assainissement » en 2023, le taux est de -6%.

4.1.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « CT2 - Assainissement » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	14 133,13	1 207,77	434,89	0,00	12 925,36

L'encours de la dette du budget annexe « CT2 – Assainissement » diminue du montant du remboursement annuel soit une baisse d'environ 8%

4.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2023 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

4.2.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe des « CT2 - Assainissement », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Variation annuelle du volume	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2022	Durée de résorption (en années)
	opérations Assainissement	57 547,98	37 292,79	0,00	2 843,87	34 448,92	13,11
Total		57 547,98	37 292,79	0,00	2 843,87	34 448,92	13,11

Le budget annexe « CT2- Assainissement » est globalisé sur une opération assainissement

Le montant du mandaté 2023 est de 2 843,87 K€.

4.2.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le budget annexe « CT2- Assainissement » a été créé en 2018, son taux d'avancement est de 40%.

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	57 547 976,26	20 255 184,05	2 843 868,43	40%

4.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

4.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	8 366,93	5 551,73	4 066,95	73%	-51%
Recettes de gestion courante	8 236,08	3 649,15	4 064,57	111%	-51%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 597,05	3 283,20	3 830,75	117%	-50%
74 - Dotations et participations	582,64	323,60	210,75	65%	-64%
75 - Autres produits de gestion courante	47,45	35,62	12,22	34%	-74%
013-Atténuation des charges	8,94	6,73	10,86	161%	21%
Autres recettes d'exploitation	130,85	1 902,58	2,38	0,00	-98%
76-Produits financiers	-				
77 - Produits exceptionnels	130,85	1 902,58	2,38	0%	-98%
Recettes d'ordre	2 387,37	3 675,28	3 252,01		36%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 387,37	3 675,28	3 252,01	88%	36%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-				
Total recettes d'exploitation	10 754,31	9 227,01	7 318,96	79%	-32%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	7 138,94	11 094,31	11 094,31	100%	55%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	17 893,25	20 321,32	18 413,27	91%	3%

Le montant des recettes d'exploitations s'élève à 7 319 K€ soit un taux d'exécution de 79%. Il varie de -32% par rapport à l'exercice 2022.

- ✓ Les recettes réelles ont atteint un niveau exceptionnel sur l'exercice 2022 suite à la passation d'écritures techniques liées à l'annulation et la réémission des titres sur années antérieures. On peut considérer que le montant des recettes est maintenant stabilisé et le taux d'exécution sur la gestion courante est de 111%.
- ✓ Les recettes d'ordre sont composées des dotations aux amortissements des subventions. Leur montant a progressé de 36% pour s'établir à 3 252 K€.

4.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	3 723,80	3 825,54	3 085,73	81%	-17%
Dépenses de gestion courante	895,83	1 394,78	1 002,57	72%	12%
011 - Charges à caractère général	172,51	515,97	170,22	33%	-1%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	721,30	852,85	825,05	97%	14%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2,01	25,97	7,30	28%	263%
Autres dépenses d'exploitation	2 827,98	2 430,76	2 083,16	86%	-26%
66 - Charges financières	466,08	495,18	434,89	88%	-7%
67 - Charges exceptionnelles	2 361,90	1 935,58	1 648,26	85%	-30%
68 - provisions					
Dépenses d'ordre	3 075,15	16 495,78	3 723,14	23%	21%
023 - Virement à la section d'investissement	-	11 148,93		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 075,15	5 346,85	3 723,14	70%	21%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total dépenses d'exploitation	6 798,95	20 321,32	6 808,87	34%	0%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	6 798,95	20 321,32	6 808,87	34%	0%

Les dépenses totales d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 6 809 K€ soit une stabilité constatée par rapport à 2022. Elles se décomposent comme il suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses permettant de faire fonctionner le budget annexe. Elles sont en légère baisse de -1 % mais stable à la vue du contexte de l'année 2023 avec une augmentation du cout de l'énergie.
- ✓ Les charges de personnel représentent 825 K€ avec un taux d'exécution de 97%. Ce poste de dépenses est en augmentation + 14%.
- ✓ Les autres charges de gestion courante augmentent à hauteur de 7 K€ contre 2 K€ l'an passé, soit une évolution de +263%.
- ✓ Les charges financières se montent à 435 K€. Elles sont en diminution de 7% par rapport à l'exercice 2022.
- ✓ Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 648 K€ contre 2 362 K€ pour l'exercice 2022 soit une baisse de 30% par rapport à 2022.
- ✓ Les dépenses d'ordre en 2023 sont de 3 723 K€ (+21% par rapport à 2022). Il s'agit des dotations aux amortissements des investissements.

4.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

4.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	3 386,80	13 612,88	4 051,64	30%	20%
Dépenses d'équipement	1 856,01	12 106,45	2 843,87	23%	53%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)					
204 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations d'équipement	1 856,01	12 106,45	2 843,87	23%	53%
Dépenses financières	1 530,78	1 506,43	1 207,77	80%	-21%
13 - Subventions d'investissement	76,89				-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 453,89	1 506,43	1 207,77	80%	-17%
27 - Autres immobilisations financières					
Dépenses d'ordre	2 387,37	6 657,62	3 252,01	49%	36%
040 - Opérations de transfert entre sections	2 387,37	3 675,28	3 252,01	88%	36%
041 - Opérations patrimoniales		2 982,33		0%	
Total dépenses d'investissement	5 774,17	20 270,50	7 303,66	36%	26%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté					
Total des dépenses d'investissement cumulées	5 774,17	20 270,50	7 303,66	36%	26%

En 2023, les dépenses d'investissement se répartissent comme il suit :

- ✓ Les dépenses d'équipement en 2023 augmentent de 26% par rapport à 2022 pour un total de 7 304 K€ en 2023.
- ✓ Les dépenses d'équipement affichent un réalisé de 23%. Les travaux de Réhabilitation, de renforcement des réseaux sur les communes de Bouc Bel Air, Jouques, Lambesc, Le Puy Sainte Réparate, Meyrargues, peyrolles, Trets pour un montant de 1 749 K€ ont été reportés sur l'exercice suivant. Les travaux d'aménagement des réseaux humides sur la commune de Vitrolles ont été transférés à la REPA (montant prévisionnel de 380 K€). Certaines opérations sous convention de TTMO sont conditionnées aux demandes de remboursement des communes et n'ont pu aboutir sur cet exercice.
- ✓ Les dépenses financières diminuent de 21% par rapport à l'exercice 2022.
- ✓ Les dépenses d'ordre s'établissent à 3252 K€ (+36 % par rapport à 2022). Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

4.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	2 085,71	488,56	837,68	171%	-60%
Recettes d'équipement	2 085,71	175,18	524,30	299%	-75%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 085,71	175,18	524,30	299%	-75%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	-				
23- Immobilisations en cours					
Recettes financières	0,00	313,38	313,38	100%	
10- Dotations, fonds divers,réserves		313,38	313,38	100%	
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières					
Recettes d'ordre	3 075,14	19 478,11	3 723,14	19%	21%
021 - Virement de la section de fonctionnement		11 148,93		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 075,14	5 346,85	3 723,14	70%	21%
041 - Opérations patrimoniales		2 982,33	0,00	0%	
Total recettes d'investissement	5 160,85	19 966,67	4 560,82	23%	-12%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	917,14	303,83	303,83	100%	-67%
Total des recettes d'investissement cumulées	6 077,99	20 270,50	4 864,64	24%	-20%

Les recettes d'investissement pour l'année 2023 se répartissent comme il suit :

- ✓ Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour un total de 524 K€. Les principaux financeurs sont : l'Agence de l'Eau et le Département des Bouches-du-Rhône.
- ✓ Les recettes d'ordre représentent 3 723 K€. Il s'agit des dotations aux amortissements.

Ainsi, le total des recettes d'investissement recouvrées en 2023 est de 4 561 K€ avec un taux d'exécution de 23%.

5. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

5.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

5.1.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **24%** et correspond à un total de **1 394 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **34%**, correspondant à un total de titre émis égal à **1 958 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **674 K€** et les recettes réelles **1 493 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **63%** et correspond à un total de mandats émis de **7 247 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **33%** et correspond à un total de titres émis de **3 545 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **6 782 K€** et les recettes réelles **2 825 K€** dont 1 191 K€ de subventions.

5.1.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	1 395,86		564,51	1 960,37
INVESTISSEMENT	787,14		-3 701,88	-2 914,74
TOTAL	2 182,99	0,00	-3 137,36	-954,37

Le budget 2023 enregistre un résultat global de clôture de – **954 K€** :

- ✓ Résultat de la section d'exploitation : **1 960 K€** ;
- ✓ Résultat de la section d'investissement : **- 2 915 K€** ;

5.1.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette « n » / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023 en K€	CA 2022/2023 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	3 761,81	3 913,88	1 439,86	-2 321,95	-62%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	398,37	780,56	562,52	164,15	41%
Epargne de gestion courante (EBG)	3 363,44	3 133,32	877,33	-2 486,11	-74%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	89%	80%	61%		-32%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	10,92	0,00	53,41	42,49	389%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	49,24	80,10	15,73	-33,51	-68%
Résultat exceptionnel large	-38,32	-80,10	37,68	76,00	-198%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	3 325,11	3 053,21	915,01	-2 410,10	-72%
Taux d'épargne de gestion	88%	78%	61%		-30%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	168,69	104,99	95,45	-73,24	-43%
<i>Recettes réelles</i>	3 772,73	3 913,88	1 493,27	-2 279,46	-60%
<i>Dépenses réelles</i>	616,30	965,66	673,71	57,40	9%
Epargne brute (EBE)	3 156,42	2 948,22	819,56	-2 336,86	-74%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	84%	75%	55%		-34%
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	129,84	201,15	174,05	44,21	34%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	5 068,17	2 182,99	2 182,99	-2 885,18	-57%
Epargne nette (ENE)	3 026,58	2 747,07	645,51	-2 381,07	-79%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	80%	70%	43%		

L'épargne de gestion courante (EBG) : En 2023, le taux de cette épargne est de 61% en baisse par rapport à 2022 avec une évolution de -32% du fait d'une diminution importante des recettes

L'épargne de gestion : Le taux d'épargne de gestion est en baisse de -30% par rapport à 2022. Les dépenses exceptionnelles ont chuté de 68%.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : Le taux d'épargne brute est en baisse de 34% en 2023 ce qui traduit une diminution de la capacité d'autofinancement en investissement mais l'incidence est peu significative. Elle s'élève à 820 K€ et couvre largement l'annuité en capital.

L'épargne nette : Le taux d'épargne nette est en baisse à 43% soit 646 K€ avec une augmentation de la dette. Le fonds de roulement lui est en baisse.

5.1.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « CT3 - Assainissement » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	3 483,05	174,05	96,97	0,00	3 309,00

Depuis 2015, aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur ce budget

5.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2023 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

5.2.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe des « CT3 - Assainissement », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Variation annuelle du volume	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2023	Durée de résorption (en années)
	opérations Assainissement	65 160,50	30 670,46	0,00	5 507,59	25 162,87	5,57
	Total	65 160,50	30 670,46	0,00	5 507,59	25 162,87	5,57

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 65 161 K€. Le volume d'AP se répartit à travers un programmes Assainissement. La durée de résorption de l'ensemble des programmes s'élève à 6 ans à volume de crédits de paiement constants.

5.2.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	65 160 501,00	18 532 178,59	5 507 585,85	37%

Code opération	Libellé des 5 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
2017301101	Réseau et infrastructures EU	44 520 501,00	15 200 839,27	3 747 032,77	43%
2017301103	STEP	9 649 000,00	3 112 920,55	1 741 963,38	50%
2018301104	Step Salon de Provence	9 116 000,00	-	-	0%
2018301105	Step Charleval	1 073 500,00	65 233,23	18 589,70	7,8%
2018301106	Step Berre l'Etang	801 500,00	153 185,54	-	19%

Le taux d'avancement s'élève globalement à 37% sur l'exercice 2023. Les réalisations concernent les réseaux et infrastructures d'assainissement ainsi que l'opération générique station d'épuration (STEP).

5.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

5.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	3 772,73	3 913,88	1 493,27	38%	-60%
Recettes de gestion courante	3 761,81	3 913,88	1 439,86	37%	-62%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 315,28	3 495,65	1 061,65	30%	-68%
74 - Dotations et participations	415,98	388,31	400,96	103%	-4%
75 - Autres produits de gestion courante	30,34	29,73	-27,70	-93%	-191%
013-Atténuation des charges	0,20	0,20	4,95		
Autres recettes d'exploitation	10,92	0,00	53,41		389%
76-Produits financiers	-				
77 - Produits exceptionnels	10,92		53,41		389%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Recettes d'ordre	430,25	465,16	465,05		8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	430,25	465,16	465,05	100%	8%
043 - Opération ordre intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation	4 202,97	4 379,04	1 958,32	45%	-53%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	163,72	1 395,86	1 395,86	100%	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	4 366,69	5 774,90	3 354,18	58%	-23%

Le total des recettes d'exploitation s'élève à 1 958.32 K€, avec un taux d'exécution de 45%. Ces recettes d'exploitation sont en diminution par rapport à 2022 (-53%).

Les recettes réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 1 493 K€, soit un taux d'exécution de 38 % en diminution de -60% depuis l'exercice précédent. Les recettes réelles sont composées majoritairement des produits des services, du domaine et ventes diverses.

5.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	616,30	965,66	673,71	70%	9%
Dépenses de gestion courante	398,37	780,56	562,52	72%	41%
011 - Charges à caractère général	198,49	387,84	195,16	50%	-2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	199,88	391,67	366,99	94%	84%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	1,05	0,37	35%	
Autres dépenses d'exploitation	217,93	185,10	111,18	60%	-49%
66 - Charges financières	171,75	109,10	96,97	89%	-44%
67 - Charges exceptionnelles	46,18	76,00	14,21	19%	-69%
68 - provisions	-				
Dépenses d'ordre	2 354,53	4 809,24	720,10	15%	-69%
023 - Virement à la section d'investissement		2 329,88		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 354,53	2 479,35	720,10	29%	-69%
043 - Opérations ordre intérieur de la section					
Total dépenses d'exploitation	2 970,83	5 774,90	1 393,81	24%	-53%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	2 970,83	5 774,90	1 393,81	24%	-53%

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 1 394 K€, soit un taux d'exécution de 24%. Le niveau de réalisation des dépenses d'exploitation inscrit une baisse de -53% par rapport à 2022. Elles se décomposent comme il suit :

Les dépenses réelles 2023 sont de 674 K€ soit un taux d'exécution de 70 % en augmentation de 9% par rapport à 2022. Elles retracent, pour l'essentiel, les charges à caractère général (195 K€), les charges de personnel (367 K€) et les intérêts de la dette (97 K€).

Le faible taux d'exécution sur le chapitre 011 (50% avec une baisse de 9% par rapport à 2022) est lié à un décalage de la facturation sur la nature 617 (études et recherches).

Les dépenses d'ordre (dotations aux amortissements) s'élèvent à 720 K€ avec un taux d'exécution de 29%. Ces dépenses représentent 51% des dépenses totales d'exploitation. Elles sont en diminution de 69% par rapport à 2022 suite à une incohérence entre les données du comptable et celle de la Métropole, le certificat administratif d'intégration du chapitre 23 au chapitre 21 n'avait pas été pris en compte.

5.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT3 – ASSAINISSEMENT »

5.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	7 464,06	10 244,86	6 781,97	66%	-9%
Dépenses d'équipement	6 113,46	8 296,25	5 507,59	66%	-10%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)					
204 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations d'équipement	6 113,46	8 296,25	5 507,59	66%	-10%
Dépenses financières	1 350,60	1 948,60	1 274,39	65%	-6%
13 - Subventions d'investissement					
16 - Emprunts et dettes assimilées	129,84	201,15	174,05	87%	34%
27 - Autres immobilisations financières	1 220,76	1 747,45	1 100,34	63%	-10%
Dépenses d'ordre	556,59	1 169,36	465,05	40%	-16%
040 - Opérations de transfert entre sections	430,25	465,16	465,05	100%	8%
041 - Opérations patrimoniales	126,34	704,20	0,00	0%	-100%
Total dépenses d'investissement	8 020,65	11 414,22	7 247,03	63%	-10%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté					
Total des dépenses d'investissement cumulées	8 020,65	11 414,22	7 247,03	63%	-10%

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 7 247 K€, soit un taux d'exécution de 63% employés principalement au financement des investissements (76% du total des dépenses) et au remboursement du capital de la dette (2% pour total des dépenses). Les dépenses figurant au 2762 concernent la fraction de TVA à refacturer au délégataire du service public.

Les dépenses réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 6 782 K€, soit un taux d'exécution de 66 %.

Les dépenses d'investissement concernent la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement (50,80%) et les stations d'épurations (49,20%)

5.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	3 160,33	5 113,65	2 825,05	55%	-11%
Recettes d'équipement	535,97	2 420,48	1 191,41	49%	122%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	535,97	2 420,48	1 191,41	49%	122%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	-				
23- Immobilisations en cours					
Recettes financières	2 624,36	2 693,17	1 633,64	61%	-38%
10- Dotations, fonds divers, réserves	1 737,87	0,00	0,00		-100%
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières	886,49	2 693,17	1 633,64	61%	84%
Recettes d'ordre	2 480,88	5 513,44	720,10	13%	-71%
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 329,88		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 354,54	2 479,35	720,10	29%	-69%
041 - Opérations patrimoniales	126,35	704,20		0%	-100%
Total recettes d'investissement	5 641,21	10 627,08	3 545,15	33%	-37%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 166,58	787,14	787,14	100%	-75%
Total des recettes d'investissement cumulées	8 807,79	11 414,22	4 332,28	38%	-51%

Le total des recettes d'investissement s'élève à 3 545 K€, soit un taux d'exécution de 33 %.

Les recettes réelles d'investissement 2023 sont réalisées à hauteur de 2 825 K€, soit un taux d'exécution de 55%.

Les recettes financières constatées au chapitre 27, contribuent aux produits pour 1 634 K€ (reversement de la TVA par le délégataire).

6. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

6.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

6.1.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **62%** et correspond à un total de **3 371 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **31%**, correspondant à un total de titre émis égal à **910 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **2 233 K€** et les recettes réelles **477 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **21%** et correspond à un total de mandats émis de **591 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **112%** et correspond à un total de titres émis de **2 569 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **158 K€** et les recettes réelles atteignent **1 431 K€** dont 1 430 K€ de subventions.

6.1.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	2 424,04		-2 461,10	-37,06
INVESTISSEMENT	587,64		1 978,34	2 565,99
TOTAL	3 011,68	0,00	-482,76	2 528,93

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est positif.

Le budget annexe « CT4 – Assainissement » enregistre un résultat global de clôture de 2 528,93 K€ :

- ✓ Résultat de la section d'exploitation : -37 K€ ;
- ✓ Résultat de la section d'investissement : 2 566 K€.

6.1.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette « n » / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023 en K€	CA 2022/2023 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	2 194,82	2 314,50	-153,81	-2 348,63	-107%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	82,31	2 418,50	2 233,00	2 150,69	2613%
Epargne de gestion courante (EBG)	2 112,51	-104,00	-2 386,80	-4 499,31	-213%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	96%	-4%	1552%		1512%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	0,00	631,41	631,41	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	1 114,03	685,00	0,00	-1 114,03	-100%
Résultat exceptionnel large	-1 114,03	-685,00	631,41	1 745,44	-157%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	998,48	-789,00	-1 755,40	-2 753,88	-276%
Taux d'épargne de gestion	45%	-34%	-368%		-908%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Recettes réelles</i>	2 194,82	2 314,50	477,60	-1 717,22	-78%
<i>Dépenses réelles</i>	1 196,34	3 103,50	2 233,00	1 036,66	87%
Epargne brute (EBE)	998,48	-789,00	-1 755,40	-2 753,88	-276%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	45%	-34%	-368%		-908%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	146,94	146,94	146,94	0,00	0%
Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	2 187,49	3 011,68	3 011,68	824,19	38%
Epargne nette (ENE)	851,54	-935,94	-1 902,33	-2 753,87	-323%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	39%	-40%	-398%		

L'épargne de gestion courante (EBG) : Pour le budget « CT4 - Assainissement », en 2023, l'EBG est de l'ordre de -2 387 K€ en diminution par rapport à 2022 (2 113 K€).

L'épargne de gestion : En 2023, le taux de cette épargne passe de 45% en 2022 à **-368 %**. Si on regarde de plus près, le résultat exceptionnel est négatif en 2022 (- 1 114 K€) mais positif en 2023 (631 K€). EBG étant très largement négatif, le résultat exceptionnel positif permet seulement de diminuer celui-ci.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : Pour le budget « CT4 - Assainissement », le montant de l'épargne brute évolue défavorablement entre 2022 et 2023, passant de 39% à -368% en 2023 à l'identique de l'épargne de gestion.

L'épargne nette : Le résultat des ratios s'aggrave avec la prise en compte du remboursement de l'emprunt.

6.1.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « CT4 – Assainissement » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	587,75	146,94		0,00	440,81

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, l'encours de la dette du budget annexe « CT4 - Assainissement » est en diminution de 25%.

Il s'agit d'un emprunt à taux zéro contracté auprès de l'Agence de l'Eau depuis 2017 qui sera totalement remboursé en 2026.

6.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2023 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

6.2.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe des « CT4 - Assainissement », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Variation annuelle du volume	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2023	Durée de résorption (en années)
	opérations Assainissement	13 778,37	9 025,17	0,00	11,30	9 013,87	798,83
	Total	13 778,37	9 025,17	0,00	11,30	9 013,87	798,83

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 13 778,37 K€. Le programme est constitué de 4 opérations intitulés « extension de la station d'épuration Auriol Saint-Zacharie » pour 1 445 K€, « extension du réseau assainissement Hameau du Pigeonnier (à la Bouilladisse) » pour 2 500 K€, « la réhabilitation de l'Ovoïde eaux usées Aubagne / Marseille » pour 9 000 K€ et « STEP de Cuges les Pins » pour 833 K€.

Le reste à financer du programme « Assainissement » représente 65 % du montant total du stock. Les dépenses exécutées de 11,30 K€ sont sur l'opération « 2017407400 « extension de la station d'épuration Auriol Saint-Zacharie », Le reste à financer s'établi en définitive à 9 013,87 K€ à la clôture de 2023.

6.2.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2022 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	13 778 370,00	4 753 203,03	11 298,00	35%

Code opération	Libellé des 4 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
2017407500	Réhabilitation OVOIDE Eaux usées Aubagne/Marseille	9 000 000,00	2 935 505,28		33%
2017407400	Extension réseau ASS Hameau Pigeonnier La Bouilladisse	2 500 000,00	1 232 216,80		49%
2017407300	Extension de la station d'épuration Auriol Saint Zacharie	1 445 040,70	524 180,95	11 298,00	37%
2020400300	STEP Cuges les Pins	833 333,33	61 300,00		7,4%

Le taux d'avancement s'élève globalement à 35% sur l'exercice 2023. Les projets millésimé 2017 sont en cours. Le projet concernant la STEP de Cuges est seulement en phase d'étude et a connu du retard.

6.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

6.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	2 194,82	2 314,50	477,60	21%	-78%
Recettes de gestion courante	2 194,82	2 314,50	-153,81	-7%	-107%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 088,22	2 229,50	-200,00	-9%	-110%
74 - Dotations et participations	72,60	85,00	46,19	54%	-36%
75 - Autres produits de gestion courante	34,00				-100%
013-Atténuation des charges					
Autres recettes d'exploitation	0,00	0,00	631,41		
76-Produits financiers	-				
77 - Produits exceptionnels			46,70		
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires			584,71		
Recettes d'ordre	432,48	650,00	432,48		0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	432,48	650,00	432,48	67%	0%
043 - Opération ordre intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation	2 627,30	2 964,50	910,08	31%	-65%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 918,91	2 424,04	2 424,04	100%	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	4 546,21	5 388,54	3 334,12	62%	-27%

Les recettes d'exploitation se décomposent comme il suit :

- ✓ Le total des recettes d'exploitation s'élève à 910 K€, soit un taux d'exécution de 31 % et varie de -65% par rapport à 2022.
- ✓ Les recettes réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 478 K€, soit un taux d'exécution de 21 % en baisse par rapport à 2022. Cette baisse est notamment justifiée par la régularisation de contrepassation du rattachement 2022 de 200 K€.
- ✓ Les redevances d'assainissement encaissées pour le compte de la Métropole lors de la facturation de l'eau par les différents délégataires. La SPL en tant que délégataire de l'eau et de l'assainissement reverse la part Métropolitaine de l'Assainissement. Le SIBAM étant uniquement délégataire de l'eau, il reverse la totalité de la redevance que la Métropole à charge de redistribuer à la SPL l'eau des collines.
- ✓ Sur le chapitre 74 « Dotations et participations » 46 K€ sont réalisés concernant les primes d'épuration. Ces primes sont versées par l'agence de l'eau aux maitres d'ouvrages publics ou privés afin de rétribuer les bonnes performances épuratoires et d'inciter les bonnes pratiques et les améliorations de celles-ci.
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 432 K€ sont stables.

6.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	1 196,34	3 103,50	2 233,00	72%	87%
Dépenses de gestion courante	82,31	2 418,50	2 233,00	92%	2613%
011 - Charges à caractère général	46,77	2 171,90	2 152,75	99%	4503%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		20,50	0,00	0%	
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	35,54	226,10	80,25	35%	126%
014 - Atténuations de produits					
Autres dépenses d'exploitation	1 114,03	685,00	0,00	0%	-100%
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles	614,27	635,00	0,00	0%	-100%
68 - provisions	499,76	50,00	-	0%	-100%
Dépenses d'ordre	925,83	2 285,04	1 138,18	50%	23%
023 - Virement à la section d'investissement		1 141,88		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	925,83	1 143,16	1 138,18	100%	23%
043 - Opérations ordre intérieur de la section					
Total dépenses d'exploitation	2 122,17	5 388,54	3 371,18	63%	59%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	2 122,17	5 388,54	3 371,18	63%	59%

Les dépenses totales d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 3 371 K€ soit une augmentation globale de 59% par rapport à 2022. Elles se décomposent comme il suit :

- ✓ La principale dépense concerne les redevances d'assainissement encaissées par la Métropole et reversées à la SPL l'eau des collines.
En effet, la Métropole a signé un protocole d'accord avec le SIBAM qui, en tant que délégataire de l'eau, facture également l'assainissement pour son compte. Une fois le montant encaissé, la Métropole reverse la part du délégataire de l'assainissement à la SPL. La forte augmentation entre 2022 et 2023 sur le chapitre 011 fait suite à une régularisation des versements de ces redevances non exécutées en 2022 suite à un problème administratif lié à la tarification.
- ✗ En 2023, le chapitre 012 « charges de personnel » le taux d'exécution est nul car les charges de personnel ont été exécutées sur le budget principal.
- ✓ Les autres charges de gestion courante concernent le protocole de facturation auprès du SIBAM.
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert entre section sont de 1 138 K€.

6.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

6.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	174,29	2 222,68	158,24	7%	-9%
Dépenses d'équipement	27,35	2 068,40	11,30	1%	-59%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)					
204 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations d'équipement	27,35	2 068,40	11,30	1%	-59%
Dépenses financières	146,94	154,28	146,94	95%	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	146,94	154,28	146,94	95%	0%
27 - Autres immobilisations financières					
Dépenses d'ordre	703,98	650,00	432,48	67%	-39%
040 - Opérations de transfert entre sections	432,48	650,00	432,48	67%	0%
041 - Opérations patrimoniales	271,50				
Total dépenses d'investissement	878,27	2 872,68	590,71	21%	-33%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté					
Total des dépenses d'investissement cumulées	878,27	2 872,68	590,71	21%	-33%

En 2023, les dépenses d'investissement se répartissent comme il suit :

- ✓ Le total des dépenses d'investissement s'élève à 591 K€, soit un taux d'exécution de 21 % servant aux remboursements de la dette et aux financements des investissements.
- ✓ Les dépenses réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 158 K€, soit un taux d'exécution de 7%, du fait du décalage des plannings d'opération
- ✓ La dépense de 11 K€ sur 2023 concerne l'opération d'extension de la station d'épuration d'Auriol et notamment le protocole transactionnel avec l'entreprise SOGEA (dégrilleur, tuyauterie by pass ...)
- ✓ En ce qui concerne l'opération d'extension du réseau assainissement Hameau du Pigeonnier, les travaux se sont poursuivis dans le cadre d'un mandat donné à la SPL l'eau des collines. Aucune dépense n'a été mandatée en 2023 suite à un décalage du planning de réalisation.
- ✓ Pour l'opération de réhabilitation de l'Ovoïde, les travaux se sont poursuivis suite au versement des avances dans le cadre du contrat de mandat avec la SPL l'eau des collines fin 2020. L'avancée des travaux n'a toutefois pas permis de procéder à la facturation.
- ✓ Pour l'opération de création de la station d'épuration de Cuges les Pins, un mandat a été confié à la SPL l'eau des collines pour la mise à jour du schéma directeur de Cuges les Pins. Les avances sur la rémunération et les études ont été versées en 2020. L'achat d'une parcelle en lien avec la STEP a été décalé à 2024.
- ✓ L'annuité de 147 K€ concernant l'emprunt à taux zéro contracté auprès de l'Agence de l'Eau depuis 2017 a été versée.
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 432 K€.

6.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	0,00	0,00	1 430,88		
Recettes d'équipement	0,00	0,00	1 430,88		
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)			1 430,88		
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)					
23- Immobilisations en cours					
Recettes financières	0,00	0,00	0,00		
10- Dotations, fonds divers, réserves					
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières					
Recettes d'ordre	1 197,33	2 285,04	1 138,18	50%	-5%
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 141,88		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	925,83	1 143,16	1 138,18	100%	23%
041 - Opérations patrimoniales	271,50				-100%
Total recettes d'investissement	1 197,33	2 285,04	2 569,06	112%	115%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	268,58	587,64	587,64	100%	119%
Total des recettes d'investissement cumulées	1 465,91	2 872,68	3 156,70	110%	115%

Les recettes d'investissement se répartissent comme il suit :

- ✓ Le total des recettes d'investissement s'élève à 2 569 K€.
- ✓ Les recettes réelles 2023 sont à hauteur de 1 431 K€.
- ✓ Il n'y a pas d'emprunt contracté en 2022.
- ✓ La section d'investissement est principalement financée par les opérations d'ordre avec les dotations aux amortissements (1 138 K€).
- ✓ Le résultat d'exécution reporté de 2023 est excédentaire pour 588 K€.

7. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

7.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

7.1.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **32%** et correspond à un total de **4 135 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **75%**, correspondant à un total de titre émis égal à **5 968 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **1 945 K€** et les recettes réelles **5 564 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **16%** et correspond à un total de mandats émis de **9 682 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **19%** et correspond à un total de titres émis de **13 366 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **9 278 K€** et les recettes réelles **11 176 K€** dont 61 K€ de subventions.

7.1.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	5 991,94	1 066,67	1 832,59	6 757,85
INVESTISSEMENT	-11 141,79		3 683,78	-7 458,01
TOTAL	-5 149,85	1 066,67	5 516,36	-700,16

Le budget « CT5 - Assainissement » enregistre un résultat de clôture 2023 à **- 700 K€** :

- ✓ Résultat de la section d'exploitation : **6 758 K€** ;
- ✓ Résultat de la section d'investissement : **- 7 458 K€** ;

7.1.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette « n » / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023 en K€	CA 2022/2023 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	8 346,44	7 588,82	5 563,55	-2 782,89	-33%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	98,87	1 149,56	699,53	600,66	608%
Epargne de gestion courante (EBG)	8 247,57	6 439,26	4 864,02	-3 383,55	-41%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	99%	85%	87%		-12%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	19,50	0,00	0,00	-19,50	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	855,75	269,80	151,03	-704,72	-82%
Résultat exceptionnel large	-836,25	-269,80	-151,03	685,22	-82%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	7 411,32	6 169,46	4 712,99	-2 698,33	-36%
Taux d'épargne de gestion	89%	81%	85%		-4%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	833,07	1 094,65	1 094,65	261,58	31%
<i>Recettes réelles</i>	8 365,94	7 588,82	5 563,55	-2 802,39	-33%
<i>Dépenses réelles</i>	1 787,69	2 514,01	1 945,21	157,52	9%
Epargne brute (EBE)	6 578,25	5 074,81	3 618,34	-2 959,91	-45%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	79%	67%	65%		-17%
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	3 231,62	3 832,89	3 755,26	523,64	16%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	-10 459,04	-5 149,85	-5 149,85	5 309,19	-51%
Epargne nette (ENE)	3 346,63	1 241,92	-136,92	-3 483,56	-104%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	40%	16%	-2%		

L'épargne de gestion courante (EBG) : En 2023, l'épargne de gestion courante est de 4 864 K€ soit une diminution de -41% par rapport à 2022 du fait d'une augmentation importante des dépenses de gestion courante.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : Le taux d'épargne brute est en baisse de 45% en 2023 ce qui traduit une diminution de la capacité d'autofinancement en investissement. Elle s'élève à 3 618 K€ et ne couvre plus l'annuité en capital à hauteur de 3 755 K€.

L'épargne nette Le taux d'épargne nette est en baisse de 104 % soit -137 K€.

7.1.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « CT5 - Assainissement » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	41 896,97	3 755,26	1 122,54	10 045,00	48 186,71

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, l'encours de la dette du budget annexe « CT5 - Assainissement » a augmenté avec un emprunt nouveau de 10 045 K€.

7.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2023 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

7.2.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe des « CT5 - Assainissement », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Variation annuelle du volume	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2023	Durée de résorption (en années)
	opérations Assainissement	89 264,22	35 501,54	0,00	5 522,55	29 978,99	6,43
	Total	89 264,22	35 501,54	0,00	5 522,55	29 978,99	6,43

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 89 264,22 K€. Le volume d'AP se répartit à travers quatre autorisations de programmes. La durée de résorption de l'ensemble des programmes s'élève à 6.43 ans.

7.2.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	89 264 220,00	53 762 675,02	5 522 547,47	66%

Code opération	Libellé des 8 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
2017502800	Construction STEP Fos-sur-Mer	14 443 227,72	11 492 709,02	2 179 603,97	95%
2017503000	STEP de Rassuen	18 475 331,51	3 730 900,71		20%
2017503100	Renforcement capacité STEP Miramas	1 744 999,33	11 994,14		1%
2017503300	Extension renouv. mise en conform réseaux	46 866 080,97	35 916 271,75	3 334 039,28	83,7%
2020500100	Réhabilitation STEP Port St Louis	2 599 472,00	2 599 472,00		100%
2021500400	Réhabilitation STEP de Cornillon	2 171 440,66	11 328,00	8 904,22	1%
2021500500	Schéma directeur Eaux usées	333 334,00	-		0%
2019500200	Construction Poste relevage St Chamas	3 047 000,00			0%

Le taux d'avancement s'élève globalement à 66% sur l'exercice 2023. Le projet de construction de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer arrive à échéance tandis que la construction de la station d'épuration de Cornillon-Confoux est en phase d'études.

7.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

7.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	8 365,94	7 588,82	5 563,55	73%	-33%
Recettes de gestion courante	8 346,44	7 588,82	5 563,55	73%	-33%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 011,43	7 235,50	5 237,13	72%	-35%
74 - Dotations et participations	329,07	348,54	320,84	92%	-3%
75 - Autres produits de gestion courante	5,94	4,78	0,00	0%	-100%
013-Atténuation des charges			5,58		
Autres recettes d'exploitation	19,50	0,00	0,00		-100%
76-Produits financiers	-				
77 - Produits exceptionnels	19,50				-100%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Recettes d'ordre	391,60	417,24	404,21		3%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	391,60	417,24	404,21	97%	3%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-				
Total recettes d'exploitation	8 757,54	8 006,06	5 967,76	75%	-32%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 555,19	4 925,27	4 925,27	100%	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	10 312,73	12 931,33	10 893,03	84%	6%

Le total des recettes d'exploitation s'élève à 5 968 K€, soit un taux d'exécution de 75 % et varie de - 32% par rapport à 2022.

Les recettes réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 5 564 K€, soit un taux d'exécution de 73% en évolution de -33 % par rapport à 2022.

La principale recette est constituée des produits des services, du domaine et des ventes diverses qui représentent près de 96% des recettes réelles pour un montant de 5 564 K€. Au chapitre 70, une baisse des recettes de -35% avec un taux d'exécution de 72% pour un montant de 5 237 contre 8 011 en 2022. Ces produits se composent de la surtaxe sur l'assainissement et de la participation à l'assainissement collectif.

A ces recettes viennent s'ajouter au chapitre 74 la prime à l'épuration pour 321 K€.

Les recettes d'ordre au chapitre 042 sont réalisées à hauteur de 404 K€.

7.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	1 787,69	2 514,01	1 945,21	77%	9%
Dépenses de gestion courante	98,87	1 149,56	699,53	61%	608%
011 - Charges à caractère général	98,87	406,82	237,04	58%	140%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		712,73	462,49	65%	
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)		30,01	0,00	0%	
014 - Atténuations de produits					
Autres dépenses d'exploitation	1 688,82	1 364,45	1 245,68	91%	-26%
66 - Charges financières	815,18	1 122,54	1 122,54	100%	38%
67 - Charges exceptionnelles	873,64	241,91	123,14	51%	-86%
68 - provisions	-				
Dépenses d'ordre	2 533,10	10 417,32	2 189,96	21%	-14%
023 - Virement à la section d'investissement		8 052,31		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 533,10	2 365,01	2 189,96	93%	-14%
043 - Opérations ordre intérieur de la section					
Total dépenses d'exploitation	4 320,79	12 931,33	4 135,17	32%	-4%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	4 320,79	12 931,33	4 135,17	32%	-4%

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 4 135 K€, soit un taux d'exécution de 32 % en baisse de 4% par rapport à 2022.

Les dépenses réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 1 945 k€, soit un taux d'exécution de 77 %, en augmentation de 9% par rapport à 2022.

Les dépenses réelles d'exploitation sont principalement des charges à caractère général à hauteur de 12% (soit 237 K€), des charges de personnel pour 24% avec 462 K€, des charges financières (1 123 K€) à hauteur de 58% et des charges exceptionnelles (123 K€) à hauteur de 6%.

Une diminution de 14% des dépenses d'ordre est constatée.

7.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

7.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	14 281,74	12 814,00	9 277,81	72%	-35%
Dépenses d'équipement	11 050,12	8 981,11	5 522,55	61%	-50%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)					
204 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations d'équipement	11 050,12	8 981,11	5 522,55	61%	-50%
Dépenses financières	3 231,62	3 832,89	3 755,26	98%	16%
13 - Subventions d'investissement					
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 231,62	3 832,89	3 755,26	98%	16%
27 - Autres immobilisations financières	0,00				
Dépenses d'ordre	3 239,35	46 404,85	404,21	1%	-88%
040 - Opérations de transfert entre sections	391,60	417,24	404,21	97%	3%
041 - Opérations patrimoniales	2 847,75	45 987,60		0%	-100%
Total dépenses d'investissement	17 521,09	59 218,84	9 682,02	16%	-45%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	16 265,93	11 141,79	11 141,79	100%	-32%
Total des dépenses d'investissement cumulées	33 787,02	70 360,63	20 823,81	30%	-38%

En 2023, les dépenses d'investissement se répartissent comme il suit :

- ✓ Les dépenses d'équipement diminuent de 50% par rapport à 2022 pour un total de 5 523 K€. Cette diminution est liée au décalage des plannings d'opération comme la station d'épuration de Rassuen sur la commune d'Istres ou celle de Cornillon-Confoux.
- ✓ Les dépenses financières augmentent de +16% par rapport à 2022 les portant à un total de 3755 K€. Elles sont composées du capital de remboursement de la dette.
- ✓ Les dépenses d'ordre s'établissent à 404 K€ (-88% par rapport à 2022). Elles comprennent l'amortissement des subventions d'investissement reçues pour 404 K€ (+3%) avec une exécution à 97%.
- ✓ En 2023, les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 9 682 K€ soit une baisse de 45% par rapport à 2022.

7.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	17 264,37	13 955,71	11 175,83	80%	-35%
Recettes d'équipement	13 012,67	12 889,04	10 109,16	78%	-22%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 012,64	296,12	61,08	21%	-94%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	12 000,00	12 592,92	10 045,00	80%	-16%
21 - Immobilisations corporelles	0,03		3,08		
23- Immobilisations en cours					
Recettes financières	4 251,70	1 066,67	1 066,67	100%	-75%
10- Dotations, fonds divers, réserves	4 251,70	1 066,67	1 066,67	100%	-75%
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières					
Recettes d'ordre	5 380,86	56 404,92	2 189,96	4%	-59%
021 - Virement de la section de fonctionnement		8 052,31			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 533,10	2 365,01	2 189,96	93%	-14%
041 - Opérations patrimoniales	2 847,75	45 987,60	0,00	0%	-100%
Total recettes d'investissement	22 645,23	70 360,63	13 365,80	19%	-41%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	22 645,23	70 360,63	13 365,80	19%	-41%

Le total des recettes d'investissement s'élève à 13 366 K€.

Les recettes réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 11 176 K€, soit un taux d'exécution de 80 % avec un emprunt de 10 045 K€ sur 2023 et des subventions d'équipement de la commune de Fos-sur-Mer et de l'Agence de l'Eau pour le financement de la construction de la STEP de Fos.

- ✓ Les recettes financières au chapitre 10 compte 1068 correspondent à l'affectation du résultat de l'exercice 2022.
- ✓ Les principales recettes d'investissement sont les recettes d'ordre qui représentent 16.4%, l'affectation du résultat pour 8%, les subventions pour 0,5%.
- ✓ Les recettes d'ordre au chapitre 040 correspondent au transfert de la section d'exploitation vers l'investissement suite aux amortissements payés en 2022.
- ✓ Les recettes au chapitre 041 sont liées aux intégrations d'opérations d'équipement du chapitre 23 au chapitre 21.

8. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

8.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

8.1.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **62%** et correspond à un total de **6 196K€** ;
 - Le taux d'exécution en recettes s'élève à **103%**, correspondant à un total de titre émis égal à **8 061 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **5 034 K€** et les recettes réelles **7 603 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **36%** et correspond à un total de mandats émis de **2 212 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **58%** et correspond à un total de titres émis de **3 749 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **1 753 K€** et les recettes réelles **2 587 K€**.

8.1.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	4 107,88	2 000,00	1 865,43	3 973,32
INVESTISSEMENT	-185,52		1 536,84	1 351,32
TOTAL	3 922,36	2 000,00	3 402,27	5 324,64

Le budget « CT6 - Assainissement » enregistre un résultat de clôture 2023 à **5 325 K€** :

- ✓ Résultat de la section d'exploitation : **3 973 K€** ;
- ✓ Résultat de la section d'investissement : **1 351 K€** ;

8.1.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette « n » / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023 en K€	CA 2022/2023 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	6 832,19	7 310,73	7 396,32	564,13	8%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	4 895,79	6 064,93	4 924,40	28,61	1%
Epargne de gestion courante (EBG)	1 936,40	1 245,80	2 471,92	535,52	28%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	28%	17%	33%		18%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	25,85	5,00	207,14	181,29	701%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	11,53	30,30	24,01	12,49	108%
Résultat exceptionnel large	14,32	-25,30	183,12	168,80	1178%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1 950,73	1 220,50	2 655,04	704,31	36%
Taux d'épargne de gestion	28%	17%	35%		23%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	103,11	90,25	85,96	-17,15	-17%
<i>Recettes réelles</i>	6 858,04	7 315,73	7 603,45	745,41	11%
<i>Dépenses réelles</i>	5 010,42	6 185,48	5 034,37	23,95	0%
Epargne brute (EBE)	1 847,62	1 130,25	2 569,08	721,46	39%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	27%	15%	34%		25%
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	392,97	395,33	395,33	2,36	1%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	3 374,44	3 922,36	3 922,36	547,93	16%
Epargne nette (ENE)	1 454,66	734,92	2 173,76	719,10	49%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	21%	10%	29%		

L'épargne de gestion courante (EBG) : Pour le budget « CT6 - Assainissement », en 2023, l'EBG est de l'ordre de 2471 K€ en nette augmentation par rapport à 2022 (1936 K€). Son taux passe de 28 % à 33% de 2022 à 2023. Cette évolution s'explique par une augmentation notable des recettes 2023 de +8% avec une stabilité des dépenses.

L'épargne de gestion : En 2023, le taux de cette épargne passe de 28% en 2022 à 35 %. Le résultat exceptionnel large atteint 183 K€ en 2023 contre 14 K€ en 2022.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : Pour le budget « CT6 - Assainissement », le taux de l'épargne brute évolue favorablement entre 2022 et 2023, passant de 27% à 34% en 2023.

L'épargne nette : Pour ce budget, l'épargne nette est en évolution entre 2022 et 2023, passant de 21% à 29 % avec un endettement assez faible.

8.1.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT6 ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « CT6 - Assainissement » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	2 167,53	395,33	83,25	0,00	1 772,20

Aucun emprunt n'a été souscrit compte tenu des excédents cumulés disponibles.

8.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT6 ASSAINISSEMENT »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2023 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

8.2.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe des « CT6 - Assainissement », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Variation annuelle du volume	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2023	Durée de résorption (en années)
	opérations Assainissement	26 343,00	18 518,00	0,00	1 358,30	17 159,70	13,63
Total		26 343,00	18 518,00	0,00	1 358,30	17 159,70	13,63

Le volume d'Autorisations de Programme (AP) s'élève au montant de 26 343 k€. Le reste à financer s'établit au 31 décembre 2023 à 18 518 k€.

La durée de résorption est de 14 années.

8.2.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	26 343 000,00	7 799 000,00	1 358 300,48	35%

Code opération	Libellé des 11 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
2017600100	Création et renouvellement des réseaux EU	6 840 000,00	2 371 000,00	306 819,29	39%
2017600400	Restructuration ZAC Hotel de ville	1 950 000,00	1 859 000,00		95%
2017600800	Chemisage réseau	2 400 000,00	2 150 000,00		90%
2019600700	Investissements à réaliser sur la STEP	2 000 000,00	130 000,00	85 290,90	10,8%
2019600800	Acquisition d'un système de télégestion pour les ouvrages d'assainissement	400 000,00	13 000,00		3%
2019600900	travaux suite aux conclusions du SDA	8 000 000,00	714 000,00	295 560,93	13%
2020600100	Acquisition mobilier bureau licence	200 000,00	1 000,00		1%
2020600200	Acquisition matériel et outillage divers	200 000,00	51 000,00		26%
2021600100	Acquisition véhicules service assainissement	660 000,00	22 000,00	57 930,91	12%
2022600300	Travaux de chemisage et fumigation	2 640 000,00	377 000,00	587 674,92	37%
2022600400	Travaux postes de refoulement	800 000,00	113 000,00	25 023,53	17,3%

Le taux d'avancement s'élève globalement à 35% sur l'exercice 2023. L'opération Restructuration ZAC Hôtel de ville arrive à échéance avec 95% d'avancement.

8.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

8.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	6 858,04	7 315,73	7 603,45	104%	11%
Recettes de gestion courante	6 832,19	7 310,73	7 396,32	101%	8%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 738,14	7 120,81	7 199,47	101%	7%
74 - Dotations et participations	10,94	24,25	14,12	58%	29%
75 - Autres produits de gestion courante	79,06	57,00	57,95	102%	-27%
013-Atténuation des charges	4,05	108,67	124,77	115%	
Autres recettes d'exploitation	25,85	5,00	207,14	0,04	701%
76-Produits financiers	-				
77 - Produits exceptionnels	25,85	5,00	207,14	4143%	701%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Recettes d'ordre	435,46	500,00	457,98	92%	5%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	435,46	500,00	457,98	92%	5%
043 - Opération ordre intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation	7 293,50	7 815,73	8 061,43	103%	11%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		2 107,88	2 107,88	100%	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	7 293,50	9 923,61	10 169,32	102%	39%

Le total des recettes d'exploitation s'élève à 8 061 K€ s'améliore de 11 % par rapport à 2022.

Les recettes réelles 2023 sont réalisées à hauteur de 7 603 K.

La principale recette est constituée par le chapitre 70 des produits des services, du domaine et des ventes diverses qui représentent près de 95% des recettes réelles pour un montant de 7 199 K€. Ces produits se composent de la surtaxe sur l'assainissement et de la participation à l'assainissement collectif.

A ces recettes viennent s'ajouter au chapitre 74 la prime à l'épuration pour 14 K€ et 58 K€ du chapitre 75 correspondant aux autres produits de gestion courante.

Les recettes d'ordre au chapitre 042 sont réalisées à hauteur de 458 K€, soit un taux d'exécution de 92%.

8.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total " voté " 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	5 010,30	6 194,93	5 034,37	81%	0%
Dépenses de gestion courante	4 895,79	6 064,93	4 924,40	81%	1%
011 - Charges à caractère général	1 979,00	2 875,64	1 828,80	64%	-8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 213,79	2 191,40	1 978,97	90%	-11%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3,00	107,89	226,64	210%	
014 - Atténuations de produits	700,00	890,00	890,00	100%	27%
Autres dépenses d'exploitation	114,51	130,00	109,97	85%	-4%
66 - Charges financières	100,21	100,00	83,25	83%	-17%
67 - Charges exceptionnelles	14,30	30,00	26,72	89%	87%
68 - provisions					
Dépenses d'ordre	1 169,76	3 728,68	1 161,63	31%	-1%
023 - Virement à la section d'investissement		2 498,68		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 169,76	1 230,00	1 161,63	94%	-1%
043 - Opérations ordre intérieur de la section					
Total dépenses d'exploitation	6 180,07	9 923,61	6 196,00	62%	0%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	6 180,07	9 923,61	6 196,00	62%	0%

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 6 196 K€, soit un taux d'exécution de 62 % (hors virement à la section d'investissement), stable par rapport à l'exercice 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 034 K€, quasiment stables par rapport à 2022.

Le chapitre 012 des charges de personnel baisse de 11% et atteint 1 978K€ contre 2 214 K€ sur 2022.

Les autres charges du chapitre 65 augmentent, pour passer de 3 K€ sur 2022 à 227 K€ en 2023, essentiellement composées d'ANV (admission en non-valeur) et de créances éteintes.

Les autres dépenses de fonctionnement sont en baisse de 4% sur l'exercice 2023 et sont exécutées à hauteur de 85%.

Les opérations d'ordres n'atteignent seulement que 31% d'exécution avec 1 162 K€.

8.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT6 – ASSAINISSEMENT »

8.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	1 637,48	5 586,44	1 753,63	31%	7%
Dépenses d'équipement	1 244,52	5 183,21	1 358,30	26%	9%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)					
204 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations d'équipement	1 244,52	5 183,21	1 358,30	26%	9%
Dépenses financières	392,97	403,23	395,33	98%	1%
13 - Subventions d'investissement					
16 - Emprunts et dettes assimilées	392,97	403,23	395,33	98%	1%
27 - Autres immobilisations financières					
Dépenses d'ordre	514,98	640,00	458,78	72%	-11%
040 - Opérations de transfert entre sections	435,00	500,00	457,98	92%	5%
041 - Opérations patrimoniales	79,98	140,00	0,80	1%	-99%
Total dépenses d'investissement	2 152,46	6 226,44	2 212,41	36%	3%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		185,52	185,52	100%	
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 152,46	6 411,96	2 397,93	37%	11%

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 212K€, soit un taux d'exécution de 36 %, en augmentation de 3% par rapport à l'exercice 2022.

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 1 358 K€, en augmentation de 9% par rapport à 2022 avec un taux d'exécution de 26%.

Les principaux investissements réalisés au cours de la période concernent :

- Les travaux de chemisage et fumigation : 587 k€
- Création et renouvellement des réseaux EU : 306 k€

8.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	1 543,96	2 543,28	2 586,82	102%	68%
Recettes d'équipement	655,96	543,28	586,82	108%	-11%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	655,96	543,28	586,82	108%	-11%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)					
23- Immobilisations en cours					
Recettes financières	888,00	2 000,00	2 000,00	100%	125%
10- Dotations, fonds divers,réserves		2 000,00	2 000,00	100%	
024- Produits des cessions d'immobilisations	888,00				-100%
27 - Autres immobilisations financières					
Recettes d'ordre	1 249,28	3 868,68	1 162,43	30%	-7%
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 498,68			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 170,00	1 230,00	1 161,63	94%	-1%
041 - Opérations patrimoniales	79,28	140,00	0,80	1%	-99%
Total recettes d'investissement	2 793,24	6 411,96	3 749,25	58%	34%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	2 793,24	6 411,96	3 749,25	58%	34%

- ✓ Le total des recettes d'équipement 2023 est en nette augmentation de 34% et atteint 3 749K€ contre 2 793K€ sur 2022.
- ✓ Les recettes réelles d'équipement 2023 s'élèvent à 2 586 K€ alors qu'elles se situaient à 1 544 K€ sur 2022, soit une augmentation de 68%.
- ✓ Le chapitre 13 des subventions reçues atteint 587 K€ en recul de 11% par rapport à l'exercice précédent et correspond à 100% à des aides obtenues auprès de l'Agence de l'Eau (pour rappel sur 202, il y avait eu une forte augmentation des encaissements de subventions liée à un rattrapage dans le traitement administratif des dossiers).
- ✓ L'emprunt, initialement prévu, n'a pas été souscrit compte tenu à la fois du décalage de nombreuses opérations d'investissement et de l'encaissement de recettes exceptionnelles de PFAC.